

RUANDA - URUNDI

Territoire de

P. V. N°

Transmis, le

à Monsieur l'Officier du Ministère Public,

L'O. P. J.

PRO-JUSTITIA.

A CHARGE DE :

L'an mil neuf cent cinquante, le

10. 1. 1951

jour

du mois de

NOUS,

POCHET M.

officier de Police judiciaire

à compétence

Nous trouvant à

Avons constaté que le nommé

PRÉVENU DE :

Paraissait s'être rendu coupable de :

INFRACTION

PRÉVUE ET

PUNIE PAR :

absence au travail.
Le prévenu s'est absenté pendant 14 jours
durant le mois de décembre. Il n'a pas
d'excuse acceptable.
faits prévus et punis par

L'Article 48 Décret Jm 16-3-1922

T. S. V. P.

Ruhengeri



9540

Le prénommé, interpellé au sujet des faits repris ci-dessus, a répondu comme suit :

D—Reconnaissez-vous les faits mis à votre charge ?

R— oui

En vertu du prescrit de l'article 3 du décret du 11 juillet 1923, nous invitons le prénommé à verser entre nos mains, avant le la somme de :

Cinquante francs — (50 frs)

à titre d'amende transactionnelle pour mettre fin aux poursuites judiciaires, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par Monsieur l'Officier du Ministère Public;

à faire entre nos mains abandon des objets suivants :

qu'il nous a remis ;

à verser à titre de Dommages et Intérêts la somme de :

Le comparant nous a marqué son accord et nous a versé :

50 Fr. à titre d'A. F. — quittance n° 794 du 20.1.51
 Fr. à titre d'A. F. — quittance n° du

D. L. remis le au préjudicié

En foi de quoi il signe avec nous.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

Le comparant,

P. P. L.
P. P. L.

3, 4013

Le 1/1/1950.

Monsieur l'Administrateur du Territoire
de RUHengeri.

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que je porte plainte pour manquements au travail contre le travailleur
contracté qui a manqué sans raisons 14 jours en Décembre, le nommé
SERUSHAGO Colline RUKORO. Cheffrie Mukarulengo. Jours manquants les 1-4-6-
7-8-13-15-18-20-23-27-28-29-30.

Ph. Rots.

PH. ROTS.
RUHengeri.

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGARI.

N° 41 /MOI.3.
/JUST.

Kwa Rutwara S/chef Mu kamunyo

Uzashakan'umwete uyu muntu kandi uzamuzane kwitariki 10...1...51...

Saha . 3.

Izina . SE RUSHAGO ..Sous-chef Mu kamunyo Umusozi Iuko?

Se Kyina

Akora kwa Bwana

Nutamubona uzabimenyeshe murwandiko ukwezi gushize.

Ntuzibagirwe kandi no kunyandikira no gushyiramo numero zurunguru.

Ruhengeri, le . 4. 1. 51.

Niye Bwana Administrateur,